

Genève, le 20 décembre 2022

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

EXAMEN PAR LES PAIRS DE L'ACTIVITÉ D'AUDIT DE LA COUR DES COMPTES

À la demande de la Cour, la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (CRC-ARA) s'est livrée à un examen par les pairs de l'activité d'audit. Le rapport relève que la Cour des comptes genevoise est bien installée dans le paysage institutionnel. Ses travaux sont appréciés des parties prenantes et son indépendance est reconnue. En raison de son succès, elle doit gérer de près ses ressources. Les rapports qu'elle publie devraient contenir plus systématiquement un volet sur la gestion financière des audités et leur contenu pourrait encore être affiné. Le rapport de la CRC-ARA est disponible sur <https://cdc-ge.ch/rapports-de-tiers/>.

Ainsi que le veulent les normes professionnelles et les bonnes pratiques, la Cour des comptes soumet régulièrement ses activités à l'appréciation de pairs. Le Contrôle fédéral des finances, à deux reprises dans le passé, et la CRC-ARA en 2022 ont accepté un tel mandat.

La mission accomplie par la CRC-ARA a consisté à porter un jugement professionnel sur les rapports d'audit publiés entre 2019-2021, ainsi que sur des examens ciblés. Elle a interrogé en outre 30 parties prenantes, responsables politiques ou d'établissements publics ou journalistes.

Les magistrats de la CRC-ARA ont constaté que la Cour des comptes était bien installée dans le paysage institutionnel genevois, que ses travaux étaient utiles à la vie démocratique et de grande qualité.

Ils ont suggéré des perfectionnements dans les domaines suivants :

En matière de planification :

- ✓ Le succès rencontré par les communications citoyennes (augmentation de 154 % en quatre ans) doit conduire la Cour à adapter son organisation pour éviter que ce flux ne l'engorge et réduise sa capacité d'autosaisine sur les sujets répondant à de grands enjeux de gestion publique.
- ✓ La phase d'étude préalable à une mission s'étant accrue durant la période sous revue, il convient de s'assurer que le temps global d'une mission ne croît pas.

En matière de contenu des rapports :

- ✓ La situation financière des entités auditées devrait faire l'objet d'une attention soutenue, même si la Cour considère que le choix de telle ou telle dépense relève directement de la collectivité concernée. La Cour pourrait par exemple apprécier le niveau d'endettement ou examiner la gestion de la trésorerie d'une entité.
- ✓ Alors que les parties intéressées ont souligné la valeur de la partie contextuelle des rapports, il conviendrait de la réduire au profit de développements relatifs au fondement des constats que la Cour fait.

La Cour bénéficie d'une image positive auprès du grand public et des administrations. Ses conférences de presse sont appréciées par la liberté de ton des magistrats. Les moyens et les méthodes de travail de la Cour mériteraient d'être aussi connus afin d'améliorer l'appropriation de l'institution par les citoyennes et les citoyens. Un effort pédagogique est ainsi recommandé.

Les magistrats de la Cour savent gré à leurs collègues de la CRC-ARA du travail accompli dans un climat très professionnel et des efforts accomplis pour bien comprendre une réalité institutionnelle passablement différente. La Cour mettra en œuvre les suggestions faites notamment quant à la structure des rapports et au meilleur écho que ses méthodes de travail doivent rencontrer. Elle a déjà profité des récentes publications pour renforcer la lisibilité de ses messages par une amélioration de la structure de ses rapports. Elle veille par ailleurs désormais à diffuser la vidéo de ses travaux le jour même de la publication du rapport.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Madame Isabelle TERRIER, présidente
Tél. 022 388 77 92, courriel : isabelle.terrier@cdc.ge.ch